

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DES CONCOURS EXTERNE SUR TITRE AVEC EPREUVE, INTERNE ET
TROISIÈME CONCOURS SUR EPREUVES D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2026**

Spécialité Art Dramatique

Spécialité Musique, Disciplines

- Direction d'ensembles vocaux
- Direction d'ensembles instrumentaux
- Instruments anciens
- Intervention en milieu scolaire

**Le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France,
Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux,**

- Vu** le code général de la fonction publique,
- Vu** la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,
- Vu** le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,
- Vu** le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique, et notamment son chapitre II,
- Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu** l'arrêté en date du 27 avril 2017 fixant le programme des épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal de 2e classe,
- Vu** la décision approuvant la convention pour l'organisation de concours et examens professionnels communs entre les centres de gestion de la région Ile-de-France selon les spécialités,
- Vu** l'accord de mutualisation conclu entre les Centres de Gestion coordonnateurs et organisateurs du concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2e classe – session 2026,
- Vu** les arrêtés fixant la liste des membres du jury des concours et examens professionnels, prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la fonction publique territoriale établie par le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,
- Vu** l'arrêté n° 2025/AR118/DS/SM en date du 6 août 2025 portant ouverture des concours externe sur titre avec épreuve, interne et 3^e concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe – session 2026,
- Vu** l'arrêté modificatif n° 2025/AR125/DS/SM de l'arrêté d'ouverture en date du 4 septembre 2026 des concours externe sur titre avec épreuve, interne et troisième concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - session 2026,

ARRETE

Article I : Le jury des concours externe sur titre avec épreuve, interne et troisième concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe – session 2026 est composé conformément au document ci-annexé.

Article II : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, ainsi que dans les locaux des différents Centres de Gestion Coordonnateurs et organisateurs de ce concours.

Article III : Le Directeur général des services du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est adressée à Monsieur le Préfet du Département des Yvelines.

Fait à Versailles, le 4 février 2026



Le Président,

Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Transmis en Préfecture le .05/02/2026.....

VOIES ET DELAIS DE RECOURS :

Si vous estimez que cette décision est contestable, vous pouvez former :

- un recours gracieux auprès du Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France dans un délai de deux mois, qui fera l'objet d'une réponse expresse ou implicite (absence de réponse de l'administration dans le délai de deux mois). Si ce recours est introduit dans le délai du recours contentieux, il proroge ce délai de recours contentieux, ce qui vous permet ensuite de pouvoir vous adresser au tribunal administratif en cas de rejet de votre recours gracieux.
- un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente dans un délai de principe de deux mois à compter de la notification de la décision, qui est augmenté de deux mois pour les personnes qui demeurent à l'étranger, ainsi que d'un mois pour les requêtes présentées d'outre-mer, ou dans un tribunal métropolitain par une personne demeurant outre-mer.

A savoir : l'exercice du recours contentieux contre cette décision peut être formé directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire d'une nouvelle application « Télérecours citoyens ». Les informations relatives à l'accès à ce service dématérialisé sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2026 2

Application agréée E-legalite.com

99_AR-078-2878 00544-2 026 02 05-2 026AR24SML

**CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2026**

Président : ROMANO Pascal
Suppléant : RICHARD Frédéric
Représentant du CNFPT : SAUMON Xavier-Romarc
Représentante de la CAP : ORTIZ Sophie

COLLÈGE DES ÉLUS

BRENAC Myriam, Maire, Ville de Chavenay
CARRERE Christophe, Conseiller municipal, Ville de Crosne
CHANDELIER Enrick, Conseiller municipal, Ville de Beauchamps
LALOUCI Yannis, Maire adjoint, chargé de la ville conviviale, culture, évènements et pratiques artistiques, Ville d'Athis-Mons
MOROY Marie-Line, Conseillère municipale, Ville de Joué-lès-Tours

COLLÈGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

ALBINI Véronique, Professeur d'enseignement artistique, Professeur de Flûte traversière, Ville de Rueil Malmaison
DUCOURNE-JOUS Sophie, Assistante territoriale d'enseignement artistique principale de 1^{ère} classe, Conservatoire à rayonnement communal de Maurepas
KASIC Gilles, Professeur territorial d'enseignement artistique hors classe, Directeur, Conservatoire à rayonnement départemental de L'Haÿ les Roses
ORTIZ Sophie, Assistante territoriale d'enseignement artistique principale de 1^{ère} classe, Ville de Marcoussis, Représentante de la CAP B
ROMANO Pascal, Professeur territorial d'enseignement artistique hors classe, Adjoint à la direction du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc, Représentant du CNFPT

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

BRIERE Xavier, Coordinateur du réseau théâtre des conservatoires de Grand Paris Sud-Seine Essonne Sénart, Retraité
DEVANNEAUX Lynda, Professeur territorial d'enseignement artistique, Professeur d'art dramatique, Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Étienne
RICHARD Frédéric, Professeur territorial d'enseignement artistique hors classe, Directeur, Conservatoire à rayonnement communal de Chatou
SAUMON Xavier-Romarc, Directeur territorial d'enseignement artistique de 1^{ère} catégorie, Directeur, Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc
PACE Salvatore, Professeur territorial d'enseignement artistique hors classe, Directeur du conservatoire de Rambouillet Territoire